

PROCÈS-VERBAL AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2025

Ouverture de la séance : 18h10

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN		X		Annie BENION
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST		X		Erwoann BECEL
Erwoann BECEL	X			
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN			X	

Est nommé secrétaire de séance : Jean LE MAGOUROU

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Pierrick PUSTOC'H

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025 ;
 - Budget Taux d'imposition ;
 - Budget prévisionnel 2025 ;
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025

L'assemblée est invitée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, Madame la Maire propose l'approbation du document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025.**

2. Vote des taux d'imposition

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal qu'il doit statuer comme chaque année sur les taux d'imposition des taxes locales. (Annexe n°2 : État 1259). Madame la Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux 2024 sur l'année 2025.

Pour rappel, les taux 2024 :

Taxe d'habitation : 11,53%

Taxe foncière bâti : 37,47%

Taxe foncière non-bâti : 71,60%

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer les taux d'imposition de l'année 2025 comme suit :

TAXES	TAUX	Bases prévisionnelles 2025	Produits attendus
Habitation	11,53%	52 200 €	6 019 €
Foncière bâtie	37,47%	104 100 €	39 006 €
Foncière non-bâties	71,60%	38 300 €	27 423 €
TOTAL ATTENDU 2025			72 448 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025.**

3. Budget Primitif 2025

Madame la Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025, soumis à l'avis des adjoints M. Jean LE MAGAOUROU et M. Pierrick PUSTOC'H lors de la réunion de bureau du 20 mars 2025.

Le budget primitif 2025 a été validé par M. Julien BAILLET, conseiller aux décideurs locaux en date du 27 mars 2025.

Présentation du BP 2025 (annexe n°3)

La section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 237 307,61 € pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement est en suréquilibre afin de conserver la capacité d'autofinancement de la commune pour la rénovation des logements communaux, démarrage du projet prévu pour 2026.

Recettes d'investissement	131 855,31 €
Dépenses d'investissement	36 242,33 €

Il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation à Madame la Maire afin de transférer les crédits d'un chapitre à l'autre dans la limite de 0 à 7,5% des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette délégation est valide pour l'année civile en cours, du 01/01/2025 au 31/12/2025 et renouvelable à chaque vote du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2025.**
- **DONNE délégation au Maire pour transférer les crédits d'un chapitre à un autre jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et jusqu'à 7,5% des dépenses réelles d'investissement.**

4. Questions diverses

4.1 Renouvellement des contrats d'assurance

La commune de Peumerit-Quintin a souscrit plusieurs contrats d'assurance à l'agence GROUPAMA Loire Bretagne :

- Mission collaborateurs souscrit en 2008
- Tondeuse souscrit en 2013
- Multirisque souscrit en 2017

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de revoir les contrats d'assurance car ceux actuellement en cours sont anciens avec des tarifs élevés. Ces contrats arriveront à échéance en janvier 2026.

Elle a reçu à la Mairie M. GUILLOME de l'agence AXA de Rostrenen le 21 mars 2025, qui est venu visiter les bâtiments de la commune afin de préparer une proposition de contrat.

Madame la Maire précise qu'elle a reçu en date du 27 mars 2025, la proposition de contrat multirisque pour la commune, et que les autres suivront par la suite.

Le 8 avril 2025, GROUPAMA a envoyé une nouvelle proposition pour l'actualisation du contrat multirisque.

	GROUPAMA	AXA
Multirisque	3674,00€	2061,16€
	3256,00€	

Les différents contrats d'assurance seront étudiés en commission afin de les comparer.

4.2 Volontaires pour remplir le carnet d'intention « priorisation des intentions du PLUIH »

Suite au dernier atelier sur le PLUIH en date du 4 avril 2025, Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine étape, le carnet d'intention. Ce carnet est un questionnaire qui permet de définir les priorités et les objectifs de la commune.

Les élus se réuniront prochainement afin de compléter ce document.

Clôture de la séance : 19H25

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean LE MAGOUROU,
1^{er} adjoint**



**La présidente de séance,
Madame Marie-Hélène BERNARD
Maire**

